

Avant-propos

Je suis depuis très longtemps convaincu qu'économie et écologie ne sont pas antinomiques.

Préserver l'environnement c'est préserver le patrimoine de notre génération et de celles qui nous suivront. La qualité de ce patrimoine conditionne l'efficacité de très nombreux secteurs productifs.

Le patrimoine naturel a une valeur à court terme (je ne citerai que le tourisme, son impact économique et l'attractivité des sites naturels pour illustrer mon propos) mais également à moyen et long termes. Peut-on imaginer à l'avenir une planète sans animaux et sans nature ? Les générations futures exigent de nous des efforts pour stopper l'érosion de la biodiversité. Il en va de même pour la pollution toxique et le changement climatique : là encore, nous reportons des contraintes sur les générations à venir.

Ceci montre bien l'étroite et nécessaire association entre écologie et économie.

Nous devons apprendre à concilier ces deux exigences. C'est d'ailleurs la logique du développement durable. Le mode de développement doit intégrer les préoccupations de cohésion sociale et les impératifs environnementaux. De même, la progression dans les efforts de protection doit tenir compte des capacités financières des maîtres d'ouvrage si l'on souhaite des progrès solides.

C'est la conjugaison des trois piliers économie, écologie et cohésion sociale qui constitue le développement durable.

Depuis de nombreuses années la protection du patrimoine naturel, la réduction des pollutions, la prévention des risques et la gestion des milieux ont donné lieu à un

secteur d'activité économique dynamique : les éco-industries.

La création de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a permis, avec l'aide de l'Institut français de l'environnement, de suivre ce secteur d'activité.

Il connaît depuis le début des années quatre-vingt-dix une forte progression : en effet, sur la période 1990-2002, la progression moyenne s'est établie à 5 % par an par rapport aux prix courants. Le chiffre d'affaires représente 28,8 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB.

Lorsqu'il m'a été demandé de préfacer ce numéro, j'ai accepté bien volontiers. C'est pour moi l'occasion de saluer la qualité du travail de ces entreprises, leur capacité d'adaptation et leur dynamisme.

J'ai plaisir à souligner que l'emploi environnemental continue de progresser : en 2002, ce sont les entreprises qui sont à l'origine de plus des deux tiers des créations d'emplois de ce secteur (2,6 % en 2002, soit une création nette de 8 200 emplois pour un total de près de 317 000 emplois au total).

Les défis du XXI^e siècle, comme le défi climatique, supposent des progrès techniques ; le dynamisme des éco-industries sera essentiel pour les relever.

Notre société doit apprendre à produire et consommer autrement pour mettre en œuvre le développement durable ; je suis convaincu que les éco-industries et les industries productives sauront s'adapter.

Les éco-industries constituent un des outils (avec notamment l'intégration de l'environnement dans les modes de production et les politiques publiques) de rap-

prochement de l'économie et de l'environnement, elles rendent possibles les progrès qui nous sont nécessaires.

La Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale de mon ministère est attentive au suivi de leur situation et établit avec elles un point de conjoncture deux fois par an. Les établissements publics sont également vigilants : la présidente de l'Ademe expose dans ce numéro le plan export des éco-entreprises dont la mise en œuvre a été confiée à son agence ; les agences de l'eau n'hésitent pas à soutenir les technologies

propres ou les techniques de traitement innovantes.

Ce numéro de Responsabilité & Environnement vous permettra de mieux connaître ce secteur d'activité dans sa diversité. Vous en percevrez mieux les points forts et, par exemple, comment de petites entreprises savent exporter leur savoir-faire dans le monde entier.

Serge LEPELTIER

*Ministre de l'Ecologie
et du Développement durable*